



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Oie
ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ ANIMALE

Arrêter la peste porcine africaine (PPA) : un partenariat public-privé pour réussir

Rapport de l'événement en ligne
14–28 juin 2021



Arrêter la peste porcine africaine (PPA) : un partenariat public-privé pour réussir

Rapport de l'événement en ligne
14–28 juin 2021

Publié par
l'Organisation mondiale de la santé animale
et
l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2021

Citation recommandée

OIE et FAO. 2021. Arrêter la peste porcine africaine (PPA) : un partenariat public-privé pour réussir. Rapport de l'événement en ligne du 14–28 juin 2021. Rome. <https://doi.org/10.20506/ASF.3270>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position, quelle qu'elle soit, de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) quant au statut juridique ou à l'état de développement de quelque pays, territoire, ville ou zone, ou à ses autorités, ou concernant la délimitation de son territoire ou le tracé de ses frontières. La mention d'entreprises commerciales spécifiques ou de produits de marque, qu'ils aient été brevetés ou non, n'implique pas qu'ils ont été approuvés ou recommandés par la FAO ou l'OIE, de préférence à d'autres de nature similaire qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de la FAO ou de l'OIE.

ISBN [FAO] 978-92-5-135101-7

ISBN [OIE] 978-92-95121-06-5

© OIE et FAO, 2021



Certains droits sont réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 IGO (CC BY-NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode>).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve que le travail soit cité de manière appropriée. Pour toute utilisation de ce travail, il ne doit en aucun cas être suggéré que la FAO ou l'OIE avalise une organisation, des produits ou des services spécifiques. L'utilisation du logo de la FAO ou de l'OMS n'est pas autorisée. Si ce travail est adapté, il doit impérativement faire l'objet d'une licence Creative Commons identique ou d'une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, elle doit impérativement inclure la clause de non-responsabilité suivante, accompagnée de la citation requise ci-après : « Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Ni la FAO, ni l'OIE ne sont responsables du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale en anglais doit être l'édition faisant foi. »

Tout litige ayant trait à la licence qui ne peut être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure de médiation et d'arbitrage telle que décrite à l'article 8 de la licence, sauf disposition contraire indiquée dans les présentes. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/en/mediation/rules>), et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des contenus de ce travail qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si une autorisation est requise pour cette réutilisation et d'obtenir l'autorisation du détenteur des droits d'auteur. Le risque de réclamations résultant de la violation de tout élément du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site Web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis à l'adresse suivante : publications-sales@fao.org. Les demandes d'utilisation commerciale doivent être soumises à : www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à : copyright@fao.org.

Sommaire

INTRODUCTION	1
OBJECTIFS	1
CONTEXTE	1
RÉSUMÉ	3
POSSIBILITÉS D'AMÉLIORATION DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ VISANT À CONTRÔLER LA PESTE PORCINE AFRICAINE	6
CONCLUSIONS	8
APPEL À L'ACTION	9
ANNEXE	9
ORDRE DU JOUR DE L'ÉVÉNEMENT	11



Introduction

Le virus de la peste porcine africaine (PPA) continue de se propager dans le monde entier, avec des répercussions importantes sur les systèmes de production de porcs.

Des efforts coordonnés entre toutes les parties prenantes concernées sont nécessaires pour contrôler cette maladie mortelle. Des partenariats public-privé (PPP) peuvent permettre d'optimiser les forces respectives de ces deux secteurs, s'ils sont bien planifiés et bien mis en œuvre.

En outre, de tels partenariats permettent souvent d'obtenir des résultats qui seraient impossibles lorsque chacun de ces secteurs opère seul.

En unissant nos forces pour renforcer les systèmes de santé animale grâce aux PPP, nous pouvons faire en sorte que le contrôle mondial de la PPA devienne une réalité.

Contexte

Consciente de la menace mondiale que représente la peste porcine africaine et ses répercussions sur la production porcine, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a répondu à la demande formulée par ses Membres en 2019 lors de sa Session générale, demande visant à «définir les principes d'orientation et les piliers clés nécessaires pour un contrôle réussi de la peste porcine africaine».¹ En juillet 2020, une Initiative mondiale pour le contrôle de la peste porcine africaine (PPA), basée sur le mécanisme GF-TADs (Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières), a été lancée conjointement par l'OIE et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Afin d'initier et de promouvoir un appel mondial à l'action visant à adopter et à mettre en œuvre l'Initiative GF-TADs pour le contrôle mondial de la peste porcine africaine, une série de webinaires consacrés à la peste porcine africaine a été organisée par le GF-TADs, un cadre conjoint de la FAO et de l'OIE, du 26 au 30 octobre 2020.

Objectifs

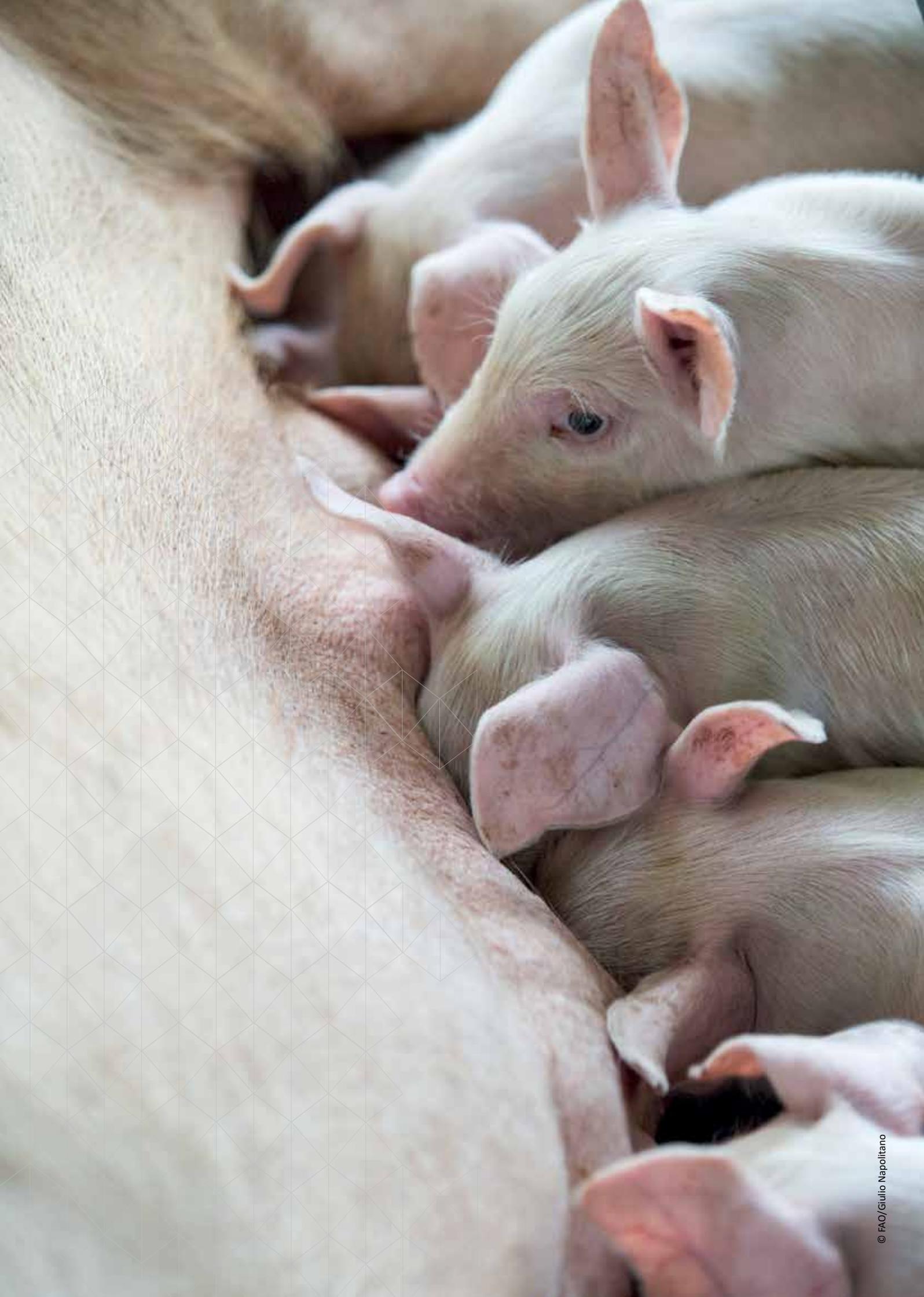
L'événement virtuel «Arrêter la peste porcine africaine : un partenariat public-privé pour réussir» avait les objectifs suivants :

- comprendre les conséquences de la PPA pour les secteurs public et privé ;
- identifier les besoins et les points d'entente de toutes les parties prenantes pour ce qui a trait au contrôle efficace de la PPA ;
- montrer de quelle manière les PPP peuvent contribuer à la prévention et/ou au contrôle de la PPA, avec une efficacité et des effets prouvés ;
- identifier les possibilités de partenariats, ainsi que les scénarios gagnant-gagnant actuels et futurs ;
- encourager l'engagement des parties prenantes et faciliter les PPP dans la mise en œuvre de l'initiative mondiale pour le contrôle de la PPA.

Cette série intitulée «Peste porcine africaine : une menace mondiale sans précédent – un défi pour les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la biodiversité. Appel à l'action» a réuni des spécialistes issus des Services vétérinaires nationaux, de l'industrie, de la recherche, du milieu universitaire, ainsi que des partenaires régionaux et internationaux. Ces spécialistes ont examiné les outils, mécanismes et pratiques existants et récemment développés pour traiter l'introduction et la propagation de la PPA.

Dans le cadre de l'initiative mondiale pour le contrôle de la PPA et en lien avec l'événement pour l'appel à l'action, la FAO et l'OIE, en collaboration avec l'Office international de la viande (OIV), ont organisé cet événement virtuel consacré aux partenariats public-privé (PPP), qui s'est tenu du 14 au 28 juin 2021, afin de souligner le rôle central des PPP dans l'Initiative mondiale pour le contrôle de la PPA, et d'encourager l'engagement et la collaboration des secteurs public et privé dans cette Initiative mondiale.

¹ OIE 87/GS Résolution N°33, disponible à l'adresse : www.oie.int/app/uploads/2021/03/f-reso-2019.pdf (consultée le 30 septembre 2021).



Résumé

Sur l'ensemble des deux semaines durant lesquelles s'est tenu l'événement, un total de 1 351 participants issus de 132 pays se sont inscrits pour y assister. La répartition des participants par région et par secteur était la suivante (voir également la Figure 1) :

Régions	Nombre de participants
Afrique	297
Amériques	325
Asie et Pacifique	441
Europe	284
Moyen-Orient	4

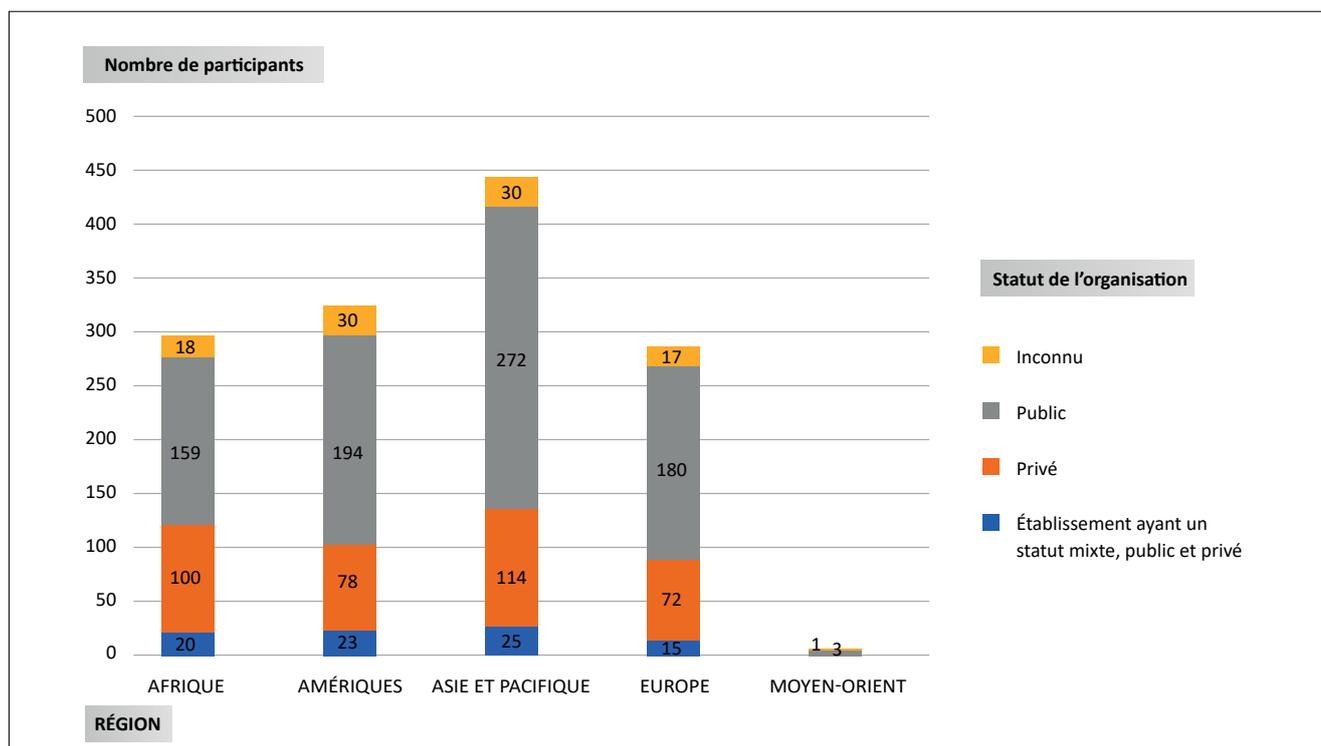
La majorité des participants appartenait au secteur public (60 %), en particulier aux Services vétérinaires, suivi par le secteur privé (27 %) et par les personnes ayant une affiliation mixte (6 %), tandis que certains participants n'ont pas indiqué leur appartenance (7 %).

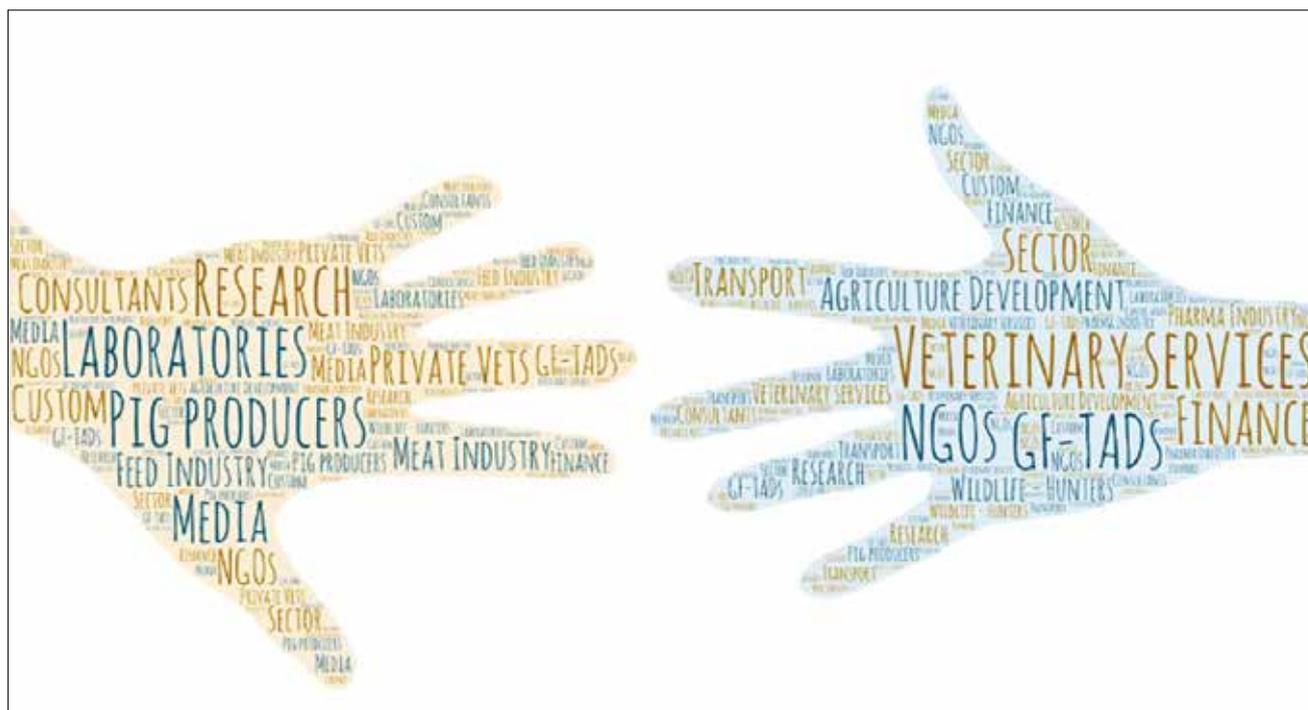
Le grand nombre et la diversité des parties prenantes qui ont pris part à l'événement reflète l'intérêt pour les PPP du secteur porcin et de la chaîne de valeur qui lui est associée, révélant un potentiel substantiel de développement des PPP ayant trait aux activités visant à prévenir et contrôler la PPA.

Principaux secteurs d'appartenance des participants (85 % des participants ont répondu ; des choix multiples étaient autorisés)

Secteur	%
Services vétérinaires	35
Laboratoires	11
Producteurs de porcs	9
GF-TADs	7
Recherche	6
Développement agricole	5
Vétérinaires du secteur privé	5
Industrie de la viande	4
Consultants	4
Industrie de l'alimentation animale	3
Organisations non gouvernementales (ONG)	3
Faune sauvage – chasseurs	2
Finances	2
Industrie pharmaceutique	2
Médias	1
Secteurs des transports	<1
Douanes	<1

FIGURE 1 Participation par région et par secteur





Nuage de mots généré à partir des mots clés évoqués lors de l'événement virtuel.

L'événement s'est tenu sur une plateforme virtuelle spécialement conçue à cette fin et comprenait trois sessions : des **vidéos préenregistrées**, une **session de questions-réponses en direct** et un **panel de discussion (débat d'experts) en direct**. Au total, 722 participants ont parcouru les vidéos et participé aux sessions en direct, parmi lesquels 219 ont utilisé les outils de réseautage mis à disposition pour interagir avec les autres participants.

- **Vidéos préenregistrées**

Un total de 16 vidéos préenregistrées a été mis à disposition du public. Les sujets abordés couvraient des sujets allant des concepts de PPP transversal à la mise en œuvre des PPP par les secteurs public et privé pour la prévention et le contrôle de la PPA, comprenant notamment le rôle d'acteurs importants tels que l'industrie de l'alimentation animale, les associations de chasseurs et les vétérinaires praticiens du secteur privé.

- **Session de questions-réponses en direct**

La session de questions-réponses en direct, qui a réuni plus de 400 participants, a eu lieu le 21 juin 2021. La session a été ouverte par la Dre Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE, et par Mme Beth Bechdol, Directrice générale adjointe de la FAO. Cinq experts internationaux appartenant aux secteurs public et privé ont discuté de leurs expériences de la mise en œuvre de PPP dans le contexte du contrôle de la PPA.

La session a abordé des questions essentielles, portant sur l'importance de la coordination régionale pour le contrôle de la PPA et la pertinence des PPP, les incitations à l'attention du secteur privé à investir dans les PPP et le soutien aux petits producteurs dans le contrôle de la PPA.

- **Débat d'experts en direct**

Le 28 juin 2021, plus de 300 participants se sont connectés pour assister à la discussion en direct et ont interagi avec les experts sur les possibilités d'amélioration des PPP dans la prévention, la détection précoce et la déclaration, et la réponse efficace à la PPA. La session a été ouverte par le Dr Keith Sumption, Vétérinaire en chef de la FAO, et clôturée par le Dr Jean-Philippe Dop, Directeur général adjoint «Affaires institutionnelles et activités régionales» de l'OIE. En tant que co-Présidents du comité de gestion du GF-TADs, les Dr. Sumption et Dop ont tous deux insisté sur l'importance du développement de PPP nationaux durables et sur le rôle du GF-TADs pour faciliter ce développement dans le cadre de la stratégie du GF-TADs.

Les vidéos préenregistrées et les enregistrements des deux sessions, ainsi que les réponses aux questions soulevées par les participants, sont disponibles à l'adresse <https://stop-asf.gf-tads.org/fr/>, tandis que l'ordre du jour de l'événement peut être consulté en annexe du présent rapport.



Possibilités d'amélioration des partenariats public-privé visant à contrôler la peste porcine africaine

Au cours de l'événement, les intervenants et les participants ont discuté des occasions potentielles d'améliorer le PPP visant à contrôler la PPA, en s'appuyant sur leurs propres expériences dans l'établissement de PPP pour la prévention et le contrôle de la PPA et d'autres maladies animales transfrontalières. Un résumé des possibilités identifiées lors de l'événement est proposé ci-après.

FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT DE PPP SOLIDES

Créer des passerelles entre les secteurs public et privé, en impliquant les acteurs de premier plan tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie porcine

Le contrôle de la PPA nécessite des efforts conjoints de tous les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur porcine. Cela comprend non seulement les éleveurs de porcs, mais également les acteurs intervenant pour la fourniture des facteurs de production, la transformation, la commercialisation, les échanges commerciaux et la consommation.

À cette fin, il convient de créer des plateformes multipartites, permettant la coordination et la communication entre les secteurs public et privé, afin de faciliter l'échange de connaissances, d'accroître la sensibilisation et d'instaurer la confiance nécessaire à la mise en œuvre des stratégies de contrôle de la PPA.

Les plateformes multipartites peuvent prendre de nombreuses formes, en fonction du contexte. Ainsi, dans certains pays, des organisations interprofessionnelles locales et nationales existent déjà et peuvent être utilisées. Dans d'autres, il peut être nécessaire de favoriser le développement d'organisations similaires, tout en créant simultanément des groupes impliquant des parties prenantes multiples. La mise en place d'un environnement favorable permettant aux différentes parties prenantes de travailler côte à côte en collaboration, en temps de paix (lorsque la PPA est absente), peut grandement contribuer à une réponse efficace en cas d'incursion de la PPA.

Soutenir les PPP par l'établissement de mécanismes de gouvernance

Les mécanismes de gouvernance sous-jacents aux PPP, tels qu'un protocole d'accord, une lettre d'intention ou

un cadre juridique, facilitent la mise en œuvre efficace des stratégies de partenariat pour le contrôle de la PPA. Le cadre de gouvernance doit décrire les rôles et responsabilités des parties, ainsi que les indicateurs de performance essentiels du partenariat.

Il doit également être en relation avec les contributions matérielles, financières et en ressources humaines qui seront requises.

Assurer des ressources financières et humaines durables

Une planification judicieuse avec des objectifs et un engagement des ressources clairement identifiés sont essentiels pour permettre la mise en œuvre de mesures durables de prévention et de contrôle de la PPA.

Les mécanismes de financement public-privé, tels que les systèmes d'assurance et d'indemnisation sont importants pour inciter les producteurs à s'engager dans la détection précoce et la déclaration de la PPA, ainsi qu'à appliquer des mesures de contrôle lorsque la PPA a été détectée. Les mécanismes des PPP doivent faciliter l'accès des acteurs de premier plan de la chaîne de valeur, notamment des petits producteurs, à des services de santé animale de qualité.

DES PPP POUR PERMETTRE LE CONTRÔLE DE LA PPA

Application de mesures de contrôle fondées sur la science, acceptées et réalisables

Le contrôle de la PPA est possible lorsque les mesures de contrôle de la maladie sont fondées sur la science et acceptées par les secteurs public et privé. Les stratégies nationales et régionales concernant la PPA doivent être fondées sur les normes internationales publiées par l'OIE, ainsi que sur les bonnes pratiques élaborées et mises en œuvre après consultation des parties prenantes pertinentes. Au niveau international, les Autorités vétérinaires doivent adopter les mesures de contrôle de la PPA fondées sur la science, notamment les mesures facilitant les échanges commerciaux dénués de risques, telles que le zonage, la compartimentation, et les mesures d'atténuation des risques spécifiques s'appliquant aux différentes marchandises faisant l'objet d'échanges commerciaux.

Sécurité biologique et sensibilisation du public

La sécurité biologique est considérée comme étant un des outils de prévention de la PPA les plus économiques. Les secteurs public et privé doivent établir les bonnes pratiques en matière de sécurité biologique et créer le cadre approprié permettant de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des mesures de sécurité biologique. Le renforcement des capacités en matière de sécurité biologique tout au long de la chaîne de valeur, et la sensibilisation accrue du public aux risques relatifs à la PPA sont essentiels pour prévenir et contrôler la maladie. Les PPP doivent s'efforcer de créer un environnement favorable à l'adoption de mesures de protection contre les risques de PPA.

Recherche et développement d'outils de contrôle

Les secteurs public et privé, en particulier les associations de producteurs, les milieux universitaires, l'industrie privée et les gouvernements doivent promouvoir l'innovation, échanger des informations et investir dans la recherche afin de combler les lacunes existantes en matière de connaissances ayant trait à l'épidémiologie de la PPA. Ces innovations peuvent notamment comprendre l'amélioration des méthodes de diagnostic existantes et le développement de vaccins sûrs et efficaces.

Préparation aux situations d'urgence et exercices de simulation

Les secteurs public et privé sont tous deux impliqués dans la préparation, la détection et la réponse à la PPA. Des exercices de simulation conçus et mis en œuvre en collaboration constituent un bon environnement pour identifier les lacunes et mieux concevoir les politiques de contrôle de la PPA. Ils permettent en outre de veiller à ce que le secteur privé comprenne les risques et les avantages de la préparation et d'une réponse précoce, facilitant ainsi l'observance des réglementations nationales et des plans de préparation aux situations d'urgence.

Intervention ciblant des parties prenantes et renforcement des capacités

- **Producteurs de porcs et autres acteurs de la chaîne de valeur : améliorer l'accès aux connaissances et aux services**

L'accès aux services de santé animale et aux connaissances relatives à la prévention et au contrôle de la PPA, s'agissant en particulier des petits producteurs de porcs, peut être amélioré en favorisant les PPP et en établissant un réseau de parties prenantes, comprenant les associations de producteurs et les para-professionnels vétérinaires.

Dans certains cas, le secteur public doit prendre les devants pour mobiliser les acteurs afin qu'ils s'unissent. L'investissement dans la sécurité biologique tout au long de la chaîne de valeur, en particulier à l'interface porcs domestiques-faune sauvage pourrait être un domaine important pour les PPP.

- **Vétérinaires : éducation et formation de la main-d'œuvre**

Les vétérinaires et les para-professionnels vétérinaires du secteur privé jouent un rôle essentiel dans la prévention de l'introduction de la PPA dans les élevages, ainsi que dans la détection, la notification et la réponse en cas d'incursion. Il est nécessaire de renforcer les capacités des services vétérinaires privés et publics et de favoriser la collaboration, afin de permettre une détection rapide des foyers et une réponse efficace lorsqu'ils surviennent. Il convient, dans la mesure du possible, d'encourager les activités de formation ciblant les vétérinaires et les para-professionnels vétérinaires des secteurs public et privé.

Coordination régionale et mondiale des efforts contre la PPA

Compte tenu de l'interconnexion des chaînes d'approvisionnement en porcs ainsi que du potentiel de propagation de la PPA au-delà des frontières nationales, les partenariats doivent s'étendre à des niveaux supranationaux, afin de permettre l'échange de connaissances et les efforts concertés visant à contrôler la PPA à l'échelle régionale.

Au niveau mondial, la FAO et l'OIE, sous l'égide du GF-TADs, en collaboration avec des organisations privées mondiales telles que l'OIV et d'autres organismes, doivent continuer à promouvoir le développement de PPP et la création de synergies dans le cadre du contrôle des maladies animales transfrontalières, comprenant notamment la PPA.

Conclusions

Les foyers de peste porcine africaine peuvent avoir des effets négatifs graves pour le secteur porcin et tous les acteurs de la chaîne de valeur, qu'ils appartiennent aux secteurs public ou privé. Toutes les parties doivent par conséquent déployer des efforts consacrés à la prévention et au contrôle de la PPA.

Le partenariat public-privé constitue la base du développement de partenariats mutuellement bénéfiques visant à mieux contrôler la maladie, en permettant au secteur public de remplir ses mandats plus efficacement, et en offrant au secteur privé des conditions favorables et des possibilités en termes de continuité et de croissance des activités.

L'absence de vaccins sûrs et efficaces contre la PPA exige une vigilance, une collaboration et une confiance accrues de la part de toutes les parties prenantes impliquées dans la chaîne de valeur du secteur porcin, afin de prévenir l'introduction et la propagation de la PPA. Cela demande également d'échanger des informations et d'innover en vue de mettre au point des outils de contrôle de la PPA. En comparaison avec d'autres animaux d'élevage, l'industrie porcine est bien développée dans de nombreuses régions, et par conséquent bien placée pour la mise en œuvre des PPP. Les PPP doivent toutefois inclure également les systèmes de production de petits exploitants, qui prédominent dans de nombreuses régions du monde, et les stratégies doivent donc également prendre en considération ce groupe de parties prenantes.

Durant cet événement, les experts et les participants ont tous contribué à identifier les possibilités d'amélioration du contrôle de la PPA grâce aux PPP, en impliquant un ensemble de partenaires privés potentiels aux côtés des Services vétérinaires publics et tout au long de la chaîne de valeur : producteurs, vétérinaires, para-professionnels vétérinaires, industrie pharmaceutique, laboratoires de diagnostic, abattoirs, sociétés de commerce international, exportateurs, institutions de formation, consultants, etc. Les PPP contribuent fortement à tirer parti des forces, des connaissances, de l'expertise et des ressources humaines et financières respectives des partenaires des secteurs public et privé, afin de permettre de contrôler la PPA plus rapidement et plus efficacement.

Le PPP est un mécanisme de collaboration qui peut être appliqué de la même façon à de nombreux objectifs difficiles à atteindre, pour lesquels les secteurs public et privé partagent des intérêts et des besoins, en particulier à d'autres maladies animales transfrontalières prioritaires, telles que la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants ou l'influenza aviaire, qui sont endémiques dans de nombreux pays.

L'OIE et la FAO, sous l'égide du GF-TADs, continuent de soutenir le développement de PPP afin d'accroître les effets de la collaboration et d'accélérer les progrès ayant trait au contrôle des maladies à forte charge socio-économique.

Appel à l'action

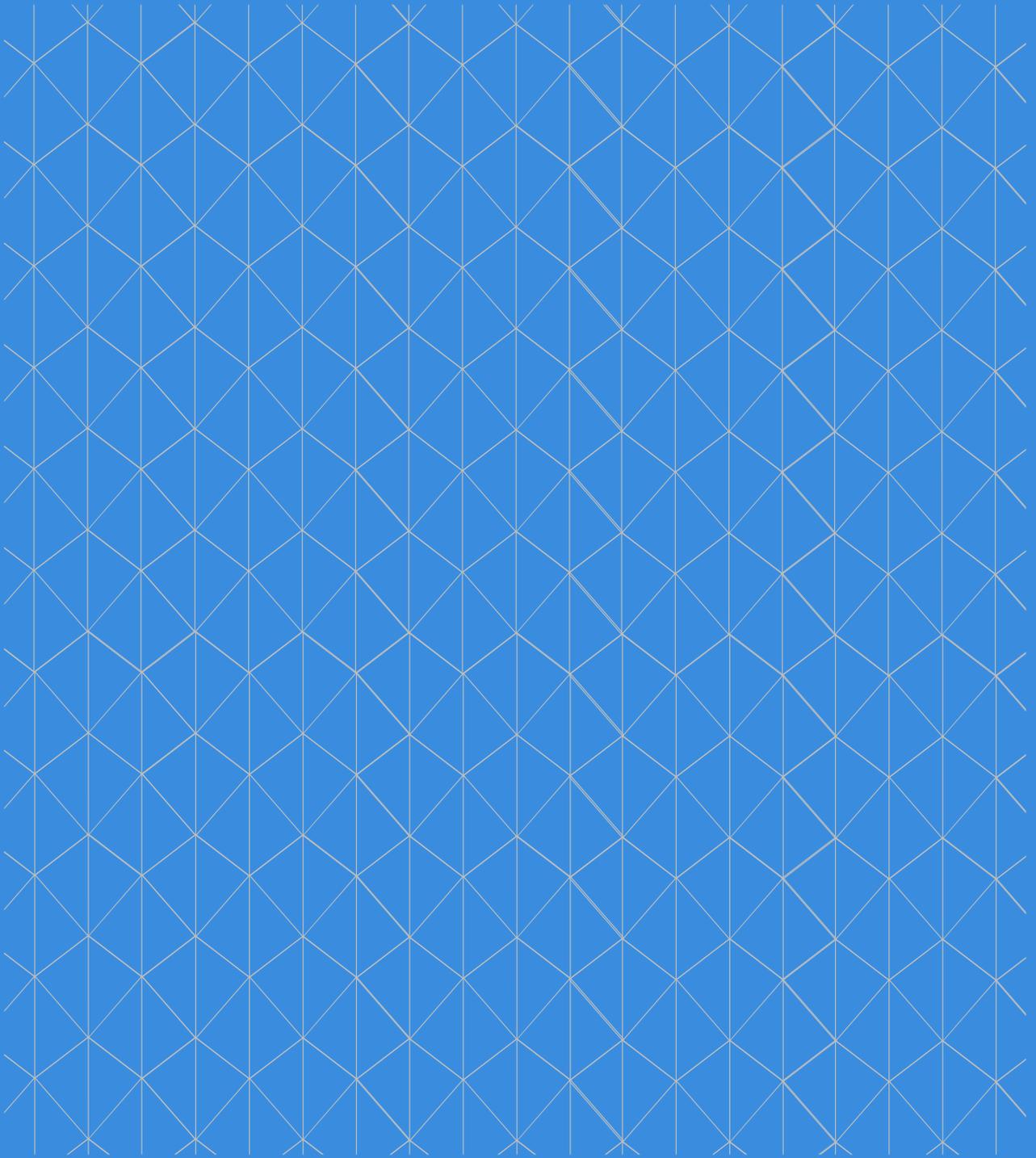
La prévention et le contrôle de la PPA nécessitent de transformer les idées en plans concrets. Il est temps de donner suite aux étapes préliminaires mises en place par certains pays et régions, afin de mettre en œuvre des PPP durables visant à l'amélioration de la prévention et du contrôle de la PPA.

Les parties prenantes des secteurs public et privé sont invitées à prendre en considération les possibilités qui ont fait l'objet de discussions lors de cet événement et à étudier de quelle manière le contrôle de la PPA dans les différentes régions peut être amélioré grâce à l'adoption d'un PPP efficace.

Le Groupe régional permanent d'experts sur la PPA, sous l'égide du GF-TADs, est prêt à mettre à disposition la plateforme de coordination nécessaire pour faciliter le dialogue entre les différents secteurs et l'établissement de PPP.

Nous devons unir nos forces contre cette maladie mortelle des porcs. C'est en renforçant les PPP que nous créerons des systèmes de santé animale beaucoup plus forts, plus durables et résilients pour que le contrôle mondial de la PPA devienne une réalité.

Annexe



Ordre du jour de l'événement²

Vidéos préenregistrées	
Sujets	Intervenants
Accueil	
Renforcer le partenariat public-privé par une approche structurée	Monique Eloit, OIE
Partenariat public-privé. La vision du secteur privé	Guillaume Roué, OIV
Partenariats public-privé pour le développement de systèmes agricoles et alimentaires durables	Beth Bechdol, FAO
Lutte contre la PPA dans les chaînes de valeur des petits exploitants porcins : exemples de l'Ouganda et de l'Inde	Michel Dione, ILRI
Le manuel PPP de l'OIE «Lignes directrices pour les partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire»	Isabelle Dieuzy-Labaye, OIE
Lignes directrices sur la compartimentalisation en matière de PPA	Gregorio Torres, OIE
Préparez-vous à une incursion de la PPA. Exercices de simulation	Dan Donachie, OIE Mark Hovari, FAO
Le rôle des chasseurs dans le contrôle de la PPA	Torsten Mörner, CIC
Le transport aérien et les partenariats pour la résilience en cas de pandémie	Jon Godson, IATA
L'industrie de l'alimentation animale et la prévention de la PPA	Leah Wilkinson, American Feed Industry Association
Le rôle des vétérinaires praticiens dans le contrôle de la PPA	Patricia Turner, World Vet Association
Communication intersectorielle pour prévenir et contrôler la PPA	Samuel Hinneh, OIE Ki Min, FAO
La préparation du point de vue de l'Amérique. La perspective du secteur privé	Mario Eduardo Peña González, OIPORC
Épidémies de PPA : Partenariat public-privé : l'expérience sud-africaine	Peter Evans, SAPPO
Éradication de la peste porcine africaine chez les sangliers en Belgique – facteurs clés du succès	Joris Coenen, Belgium Meat Office
Le rôle des peste porcine africaine dans la recherche sur la PPA	Denis Kolbasov, GARA

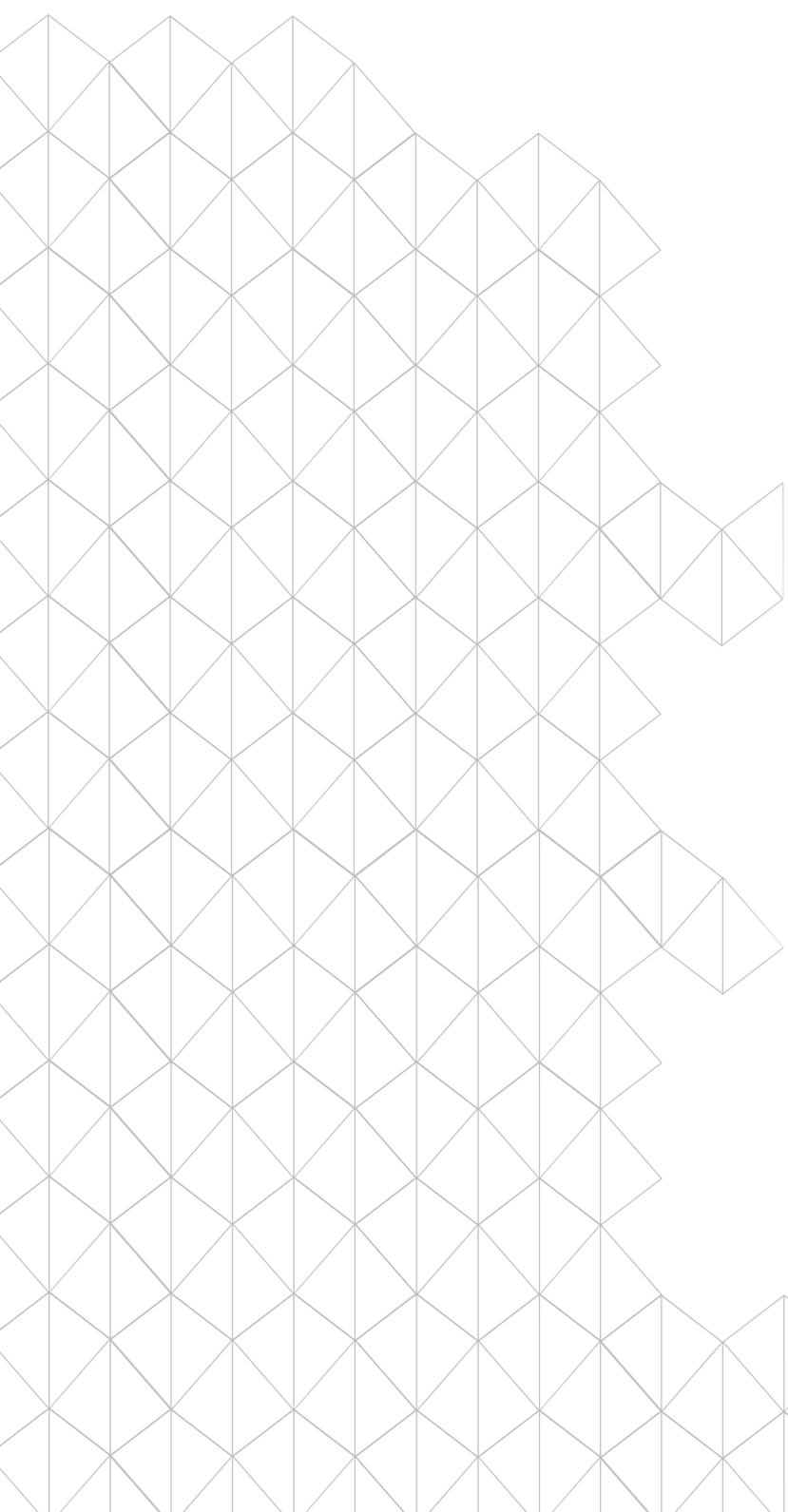
² Ces documents seront consultables en ligne jusqu'en mars 2022.

Session de questions-réponses en direct – 21 juin 2021 – En direct de 12h30 à 14h (Heure d'été d'Europe centrale – CEST)

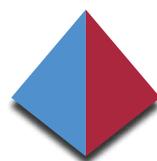
Sujets	Intervenants
Ouverture	<i>Monique Eloit, OIE Beth Bechdol, FAO</i>
Animateurs :	<i>Gregorio Torres, OIE & Andriy Rozstalnyy, FAO</i>
Collaboration multipartite pour une production porcine durable et le contrôle de la PPA	<i>Nitya Ghotge, GASL</i>
La continuité des activités. L'expérience française	<i>Didier Delzescaux, INAPORC</i>
Des partenariats public-privé pour tenir en échec la peste porcine africaine. L'expérience canadienne	<i>Tom Smylie, Agence canadienne d'inspection des aliments</i>
Des PPP pour soutenir les petits producteurs. Le point de vue de la société civile	<i>Antoine Lury, Vétérinaires sans Frontières – International</i>
L'expérience de la Banque asiatique de développement pour aider le secteur privé à stopper la PPA	<i>Martin Lemoine, Asian Development Bank</i>
Discussion	
Clôture	

Débat d'experts en direct – 28 juin 2021 – En direct de 12h30 à 14h (CEST)

Sujets	Intervenants
Ouverture	<i>Keith Sumption, FAO</i>
Animateur du groupe :	<i>Isabelle Dieuzy-Labaye (OIE)</i>
Discussion en direct :	<i>Jaspinder Komal, Agence canadienne d'inspection des aliments</i>
PPP pour la prévention, la détection précoce et la réponse à la PPA	<i>Richard French, Ohio Animal Disease Diagnostic Laboratory, USA</i>
	<i>Dirk Pfeiffer, City University of HongKong</i>
	<i>Zhichun Jason Yan, New Hope Lihue, Chine</i>
	<i>Paco Reviriego Gordejo, Commission européenne</i>
Conclusions et prochaines étapes	
Clôture	<i>Jean-Philippe Dop, OIE</i>



Ce document a été produit sous l'égide du



GF-TADs

CADRE MONDIAL POUR
LE CONTRÔLE PROGRESSIF DES
MALADIES ANIMALES TRANSFRONTALIÈRES



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Oie
ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ ANIMALE

Pour en savoir plus

<http://www.gf-tads.org/events/events-detail/en/c/1152886/>